

ASSURANCES & EXPERTISES RISQUES

Courtier en assurances - Conseil, placement et accompagnement

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE - DO

Barème indicatif des honoraires de courtage selon le montant prévisionnel des travaux de l'opération.

HONORAIRES DE COURTAGE DOMMAGES-OUVRAGE

Ces honoraires rémunèrent l'analyse de l'opération, l'étude des pièces techniques et administratives, la constitution du dossier, les consultations d'assureurs, la négociation et le suivi jusqu'à la mise en place du contrat dommages-ouvrage.

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX	HONORAIRES
Jusqu'à 150 000 €	À partir de 500 €
De 150 001 € à 300 000 €	600 €
De 300 001 € à 500 000 €	750 €
De 500 001 € à 1 000 000 €	900 €
De 1 000 001 € à 2 500 000 €	1 200 €
De 2 500 001 € à 5 000 000 €	1 500 €
Au-delà de 5 000 000 €	Sur devis - minimum 2 000 €

PRINCIPE DE TARIFICATION

Le montant définitif tient compte de la nature de l'opération, du coût des travaux, de la technicité du chantier, des intervenants, des études techniques disponibles et du niveau de complétude du dossier.

MODALITÉS

Le barème est indicatif et peut être ajusté après étude. Le montant retenu est confirmé par devis ou lettre de mission. Après proposition tarifaire et à compter de l'acceptation de la lettre de mission, un acompte de 30 % des honoraires est exigible. Les honoraires sont distincts de la prime d'assurance et des éventuelles commissions assureur.

DOSSIERS COMPLEXES & SUR MESURE

Une tarification spécifique peut être établie notamment pour les opérations professionnelles, travaux sur existants, extensions ou surélévations importantes, opérations multi-bâtiments, reprise d'un dossier déjà instruit, urgence ou besoin d'accompagnement renforcé.